

PLAN ANNUEL 2021

Coopérer sans frontières

Colophon

Éditeur responsable

Monsieur Alain de Muysen
Secrétaire général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39
BE-1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 519 38 11

Mise en page

Secrétariat général de l'Union Benelux

Rédaction

Secrétariat général de l'Union Benelux

Coordination

Service Stratégie et Communication de l'Union Benelux

Date : janvier 2021

Cette publication est protégée par le droit d'auteur

CONTENU

Avant-propos du Comité de Ministres	2
Priorités de la présidence belge	4
PARTIE 1 : DOMAINES D'ACTION	8
1. Économie & durabilité dans le marché intérieur	10
1.1. Énergie & climat	10
1.2. Transport & logistique	12
1.3. Commerce, numérisation et économie circulaire	14
2. Sécurité & société	16
2.1. Concertation Senningen	18
2.1.1. Coopération policière	15
2.1.2. Gestion des crises	21
2.1.3. Asile et migration	22
2.1.4. Coopération dans le domaine de la justice	23
2.2. Prévention des fraudes	24
2.2.1. Lutte contre la fraude fiscale	24
2.2.2. Lutte contre la fraude sociale	25
2.3. Société durable	26
2.4. Travailler au sein du Benelux	27
2.5. Soins de santé transfrontaliers	28
PARTIE 2 : FONCTIONNEMENT DE L'UNION BENELUX	30
1. Benelux : Centre d'expertise de la coopération transfrontalière	31
2. Relations extérieures	33
2.1. Coopération avec la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW)	33
2.2. Coopération avec d'autres Etats, entités fédérées et organisations internationales	35
Annexe : Instruments juridiques envisagés	36

AVANT-PROPOS DU COMITÉ DE MINISTRES

« Depuis plus de 75 ans, les pierres angulaires d'une coopération étroite entre pays du Benelux ont été la sécurité, la prospérité et la liberté dans un contexte européen. La pandémie de COVID-19 en cours nous a confrontés à de sérieux défis, y compris en ce qui concerne ces valeurs européennes fondamentales. La crise actuelle est toutefois aussi une occasion pour l'Europe de démontrer à ses citoyens la valeur d'une coopération étroite entre voisins en temps de crise et d'incertitude croissante.

À la lumière de la pandémie du COVID-19, notre objectif est de surmonter cette crise ensemble, de parvenir à une reprise durable pour notre économie, notre société et nos citoyens, et de sortir de la crise plus fort qu'auparavant. »

(extraits de la déclaration Benelux conjointe des Premiers ministres, 7 octobre 2020)

Le plan annuel a été élaboré dans le contexte de la crise du coronavirus. Cette crise a démontré le besoin essentiel et constant d'une coopération internationale, européenne et transfrontalière intense. Les pays du Benelux ont été ainsi confrontés à des défis ressurgis du passé, tels des restrictions aux frontières au sein même de l'espace Schengen, et ils font face à des choix difficiles pour contenir cette pandémie. Tout en développant des solutions européennes, l'importance de la coopération régionale s'illustre à nouveau.

Notre coopération structurelle au sein de l'Union Benelux se concrétise chaque année par un Plan annuel dans lequel les trois pays fixent des projets dont ils attendent des résultats. Ils donnent ainsi corps aux deux objectifs du traité : approfondir la coopération transfrontalière et être un laboratoire pour l'Europe.

Les pays du Benelux, fondateurs de l'intégration européenne, doivent continuellement se remettre à l'œuvre

et relever ensemble de nouveaux défis qui émergent. Pour y faire face, les institutions de l'Union Benelux doivent se montrer flexibles et dynamiques pour rester en phase avec leur temps. Dans le cadre de cette modernisation, le fonctionnement de notre coopération peut et doit être revu à la lumière de ses objectifs, en créant un lien encore plus visible entre la volonté politique commune de coopérer et la mise en œuvre pratique et concrète de cette coopération. Ce Plan annuel établit donc une distinction entre des projets phares, associés aux objectifs essentiels de notre coopération, des projets à développer qui pourraient devenir des réalisations Benelux et des activités courantes.

De nouvelles méthodes de travail, souvent virtuelles, qui impliquent toutes les parties prenantes, doivent aboutir à des résultats tangibles, avec une valeur ajoutée démontrable notamment en ce qui concerne la mobilité des travailleurs, la sécurité de tous nos citoyens, l'adaptation au changement climatique et les défis prévisibles de l'indispensable relance économique.

La circularité et la durabilité sont les fils conducteurs de notre modèle économique. Nous lançons ainsi un Green Deal Benelux qui se veut tant économique que sociétal afin de soutenir tant nos citoyens que nos entreprises.

Des projets pilotes transfrontaliers, initiés dans les transports et la logistique, à l'instar du projet e-CMR, la lettre de voiture électronique, sont sources d'inspiration au niveau européen. De tels projets pilotes peuvent également être initiés dans les énergies nouvelles et renouvelables, la mobilité des personnes (dont la « MaaS »), le marché du travail transfrontalier, la digitalisation ou encore l'approfondissement de notre marché intérieur.

Une coopération transfrontalière renforcée dans la sécurité est également nécessaire pour garantir un espace Benelux sûr tant pour nos citoyens que pour nos entreprises. La criminalité organisée ne connaît pas de frontières ; notre coopération non plus !

Le bien-être des citoyens du Benelux est au cœur des efforts et projets de l'Union. La thématique des soins de santé, au niveau transfrontalier, joue un rôle de plus en plus important dans notre réflexion.

De même, un objectif clé du Benelux est de veiller à la préservation et la restauration de la nature et de la biodiversité en lien étroit avec nos politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Nous le devons aux générations futures.

L'Union Benelux consolide ainsi résolument son rôle de plateforme transfrontalière opérationnelle, tout en modernisant ses structures et sa manière d'opérer et en réaffirmant son ambition d'assumer son rôle de force motrice au sein de l'Union européenne.

Enfin en s'inscrivant dans un cadre plus large, l'Union Benelux s'efforce également de se rapprocher des régions limitrophes et des pays voisins pour réaliser des projets d'intérêt commun. En cette période d'incertitudes et de doutes, les pays du Benelux peuvent démontrer ainsi que la coopération régionale, au service de l'intégration européenne, porte des fruits.

PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTENCE BELGE

La Belgique assurera la présidence du Comité de Ministres de l'Union Benelux en 2021. A cette occasion, elle tient à accompagner les projets énoncés dans le plan annuel 2021 du Benelux et souhaite s'inscrire dans son programme de travail 2021-2024.

La présidence belge suivra un fil conducteur pour orienter ses initiatives, à savoir le renforcement du lien avec l'Union européenne. Elle définit également des priorités qui guideront les actions de l'Union Benelux dans le renforcement du marché intérieur, la durabilité et la sécurité. Elle tient à cœur de soutenir des projets qui tendent vers des résultats tangibles pour les citoyens et pour les entreprises. La Belgique appliquera pleinement, au cours de sa présidence, les principes de continuité et de flexibilité

Le fil conducteur de la présidence répond à l'ambition de nos trois pays illustrée par la Déclaration commune du Sommet Benelux du 7 octobre 2020. **Il s'agit d'intensifier les liens entre le Benelux et l'Union européenne.**

Outre les nombreux sujets à l'ordre du jour européen sur lesquels nos trois pays collaborent déjà étroitement, la présidence soutiendra le rôle essentiel de « laboratoire européen » dont le Benelux peut se prévaloir.

Dans la gestion de la crise du covid-19, la présidence continuera d'agir **en complémentarité avec l'Union européenne.**

- La présidence poursuivra la concertation Benelux hebdomadaire déjà lancée par la présidence néerlandaise qui réunit les représentants des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

- Le Centre de crise national belge souhaite approfondir encore davantage la coopération avec le Centre de crise néerlandais et le Haut-Commissariat à la Protection Nationale luxembourgeois. A cet égard, la présidence prévoit un test de contact en simulant des circonstances exceptionnelles, afin de vérifier la capacité des Centres de crise du Benelux à communiquer de manière rapide et efficace en période de crise de haute intensité. En fonction des circonstances épidémiologiques, la présidence organisera également la visite d'un centre de crise du Benelux, afin de garantir un échange d'expertise et de bonne pratique efficace.
- Le Centre de crise belge, soutenu par ses homologues du Benelux, utilisera ce cadre Benelux pour établir un réseau des directeurs généraux des Centres de crise européens. Un protocole de coopération, élaboré par les membres du Benelux, symbolisera l'établissement du réseau. Il devrait être signé au printemps 2021 à Bruxelles.
- La présidence appuiera le Collège Benelux dans son ambition de mettre sur pied également une concertation dans le domaine de la santé.

Afin de renforcer les liens entre l'Union Benelux et l'Union européenne, la présidence belge veillera également à une meilleure concertation des représentations permanentes des trois pays au sein de l'Union européenne sur les projets de l'Union Benelux visant à renforcer le marché intérieur et l'économie durable.

En suivant ce fil conducteur, la présidence identifie trois grandes priorités .

La première priorité concerne l'approfondissement du marché intérieur, plus spécifiquement la réduction des restrictions territoriales de l'offre et la numérisation.

L'existence des restrictions territoriales de l'offre dans le commerce de détail relève d'une incohérence parmi les objectifs d'un marché unique européen intégré.

- Il convient donc de poursuivre les efforts menés jusqu'à présent concernant ces restrictions territoriales par le biais notamment de nouvelles **impulsions et initiatives** dans le cadre du *Benelux Retail Agenda 2025*.
- La présidence belge examinera au sein du Benelux l'impact de l'étude de la Commission européenne sur les **importations parallèles** dans le commerce de détail et les principaux obstacles à celles-ci.
- Suite à la mise en place de points de notification dans chaque Etat membre, la présidence belge proposera aux partenaires du Benelux de lancer **une campagne d'informations sur les restrictions territoriales** de l'offre afin d'y sensibiliser les entreprises et organisations sectorielles.
- La présidence belge sera favorable à la **réalisation d'une étude** au niveau du Benelux analysant les importations parallèles dans le commerce de détail et identifiant les principaux obstacles à celles-ci.

La présidence belge œuvrera également à une **prise de position** commune de la part des Etats membres du Benelux sur la révision du règlement (UE) n° 330/2010 sur les accords verticaux (VBER), qui structure l'ensemble des contrats de distribution, d'approvisionnement et de fourniture en Europe.

La numérisation de notre société et la présence de l'intelligence artificielle dans la vie quotidienne des citoyens et entreprises impliquent des conséquences qu'il est important de pouvoir assumer en vue d'une transformation positive.

- La présidence belge soutiendra des réunions des autorités et des décideurs politiques dans le domaine de la concurrence pour discuter des évolutions du marché, en particulier la numérisation, et étudier les pistes de coopération liées aux défis communs.
- Elle soutiendra également l'organisation d'une journée d'étude relative à l'impact transfrontalier de l'intelligence artificielle dans plusieurs secteurs clés communs tels que le transport, l'énergie, le commerce et l'agriculture.
- Elle compte continuer à travailler sur les aspects transfrontaliers du déploiement de la 5G. Cela comprend notamment la problématique du transfert sans interruption du signal téléphonique entre les réseaux (seamless handover) lors du franchissement de la frontière, en mettant l'accent sur les normes internationales nécessaires et la synchronisation des réseaux.

La deuxième priorité porte sur la durabilité de notre société, spécifiquement dans les secteurs de l'énergie, de la mobilité et de l'économie. Le Benelux coopère déjà étroitement en la matière. Il convient donc de poursuivre cette coopération pragmatique en vue de synergies toujours meilleures.

La présidence belge promouvra l'économie circulaire, la mobilité durable et l'innovation énergétique en soutenant la réalisation de projets inscrits dans le plan de travail annuel de 2021.

Dans l'économie circulaire :

- la promotion de l'« **Entrepreneuriat durable** » par le biais d'un échange sur l'agriculture/agroforesterie durable et évolutive et de la recherche d'une approche inclusive par rapport aux chaînes d'importation alimentaire durables de matières premières essentielles, lorsqu'ils complètent les initiatives et forums (européens) existants ;
- la proposition d'une **plateforme pour le partage de connaissances** relatives aux thèmes de l'économie circulaire en vue de promouvoir la transition vers une économie circulaire, articulée autour de la complémentarité entre les initiatives développées au niveau de l'Union européenne ;
- l'élaboration d'une décision sur les **matériaux en contact avec les aliments** en vue d'harmoniser la législation en la matière dans le marché intérieur Benelux, en développant une position commune ambitieuse sur la directive Ecodesign ainsi qu'une stratégie commune en matière de substitutions de produits dangereux pour la santé et l'environnement dans le cadre de la directive Reach.

Dans la mobilité durable :

- le soutien aux projets spécifiques sur la **multimodalité transfrontalière des transports privés et publics** (par route, rail, air et eau), notamment autour de la Mobilité en tant que Service (MaaS), qui réunit le Benelux et la Rhénanie-du-Nord – Westphalie.

Dans l'énergie et le climat :

- le lancement de la **plateforme circulaire Benelux Climat**, en relation avec les autres plates-formes (mondiale, européenne, régional et nationale), comme lieu de partage et de renforcement de l'expertise en matière de climat, d'adaptation au changement climatique et d'économie circulaire ;
- la réalisation du programme de travail de la **déclaration politique pentalatérale sur l'hydrogène de 2020**, qui détermine une série de principes communs sur le rôle de l'hydrogène pour contribuer à décarboner le système énergétique ;
- l'organisation d'une **journée Benelux de l'innovation énergétique**, articulée autour du rôle et du potentiel de l'énergie solaire de l'éolien et du captage du CO2 dans la transition énergétique ;
- l'organisation d'une conférence avec la **coopération Penta régionale** pour partager les aspects transfrontaliers de leurs plans de préparation aux risques.
- L'organisation d'une conférence avec la **coopération énergétique de la mer du Nord** qui informera le grand public sur les développements concernant l'offshore dans le contexte général du Green Deal.

A cet égard, il conviendra également de procéder à un **examen des possibilités financières offertes par l'Union européenne dans le cadre du Green Deal** pour financer des projets de coopération transfrontalière.

La troisième priorité concerne la sécurité, plus spécifiquement la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Les pays du Benelux coopèrent de manière intensive sur de nombreuses questions de sécurité afin de créer un espace Benelux sûr et d'étendre systématiquement ses avancées au reste de l'Europe. Les trois pays du Benelux sont souvent des précurseurs et constituent un laboratoire dans lequel l'Europe puise son inspiration. La présidence belge souhaite poursuivre les efforts et défendre ce rôle de pionnier.

- Un projet important est la ratification et à la mise en œuvre du **Traité Benelux en matière de coopération policière** signé par les trois pays Benelux le 23 juillet 2018. Dans une large mesure, ce traité a le caractère d'un accord-cadre, ce qui implique qu'un nombre de dispositions, en particulier celles concernant l'échange d'informations à caractère personnel, devront être mises en œuvre par le biais d'accords et d'arrangements d'exécution. Par ailleurs, il est également nécessaire de préparer l'application pratique de la Convention, par exemple en organisant des cours de formation communs. L'intention est de progresser dans les trois dimensions de la préparation grâce à des consultations et des coordinations régulières avec les deux autres pays.
- En vue de promouvoir la **coopération entre les pays Benelux et la France dans le domaine de la lutte contre la criminalité liée à la drogue**, la présidence belge promouvra une approche commune et intégrale du phénomène. La manière dont cette approche doit prendre forme dans un contexte international sera explorée entre les pays Benelux.
- Une attention spécifique sera consacrée à l'**approche du trafic international organisé des drogues (synthétiques) par la poste et les courriers express**, et le lien avec la cybercriminalité.
- La présidence belge soutiendra enfin la mise en œuvre du projet **Asile Migration Radicalisme (AMR)**. Plusieurs actions sont envisagées à cette fin telles que la priorisation des besoins d'information et des partenaires éventuels dans le projet AMR, des précisions supplémentaires sur la méthode de travail et le flux d'informations entre les services de migration du Benelux concernant l'échange d'informations sur les ressortissants étrangers susceptibles de constituer une menace pour la sécurité nationale.

PARTIE 1 : DOMAINES D'ACTION

1. Économie & durabilité dans le marché intérieur



COOPERATION ECONOMIQUE DURABLE BENELUX

UNIR LES FORCES POUR SORTIR DE LA CRISE

Alors que les pays du Benelux continuent à coopérer intensément dans la lutte contre la crise COVID-19 et tentent dans le même temps de limiter l'impact négatif sur l'économie, force est de constater que certaines choses ont changé pour de bon et que certains processus de changement déjà entamés sont passés à la vitesse supérieure. Par exemple, le numérique dans le travail (frontalier) a fortement gagné en importance et les plans visant à rendre l'économie plus verte sont devenus déterminants pour atteindre les objectifs climatiques déjà fixés et donner ainsi un nouvel élan durable à l'économie. Les objectifs de réduction du CO₂ dans les transports et le lancement à très court terme d'un plan européen pour une « économie de l'hydrogène » en sont quelques exemples concrets.

Entre l'approche nationale forte face à la pandémie et les ressources financières qui sont mobilisées au niveau européen dans l'intervalle, les collaborations régionales telles que l'Union Benelux ont un rôle important à jouer. Dans le domaine de la coopération énergétique, il est essentiel de s'assurer que la sécurité de l'approvisionnement reste garantie en dépit de toutes les évolutions inattendues et, parallèlement, de comprendre la nécessité d'élaborer, par le biais de recherches approfondies, des plans d'approvisionnement énergétique suffisamment pérennes impliquant de grandes quantités d'énergie renouvelable, qui sont souvent variables. En outre, la réutilisation, le transport et le stockage du CO₂ sont à nouveau à l'ordre du jour en tant qu'éléments contributeurs à la réalisation accélérée des objectifs climatiques.

Le marché intérieur Benelux et le Benelux en tant que laboratoire dans le contexte européen seront à nouveau examinés. Dans un scénario post-COVID-19, il sera nécessaire d'établir de nouvelles règles et normes. Le règlement assez flexible pour les projets pilotes transfrontaliers, tel qu'il est régulièrement appliqué dans le domaine des transports et de la logistique, peut également être exploité dans le domaine des énergies renouvelables, de la numérisation et du nouveau marché du travail. Il ne fait aucun doute que le contrôle continuera à jouer un rôle crucial dans les marchés en évolution rapide et qu'il doit être adapté au changement. Le contrôle, la politique de concurrence et la concertation entre les autorités de concurrence auront donc leur place dans les concertations du Benelux.

En tant qu'organisation, le Secrétariat général assume également un rôle plus orienté vers la prestation de services et, le cas échéant, la coordination. Par exemple, pour la première fois depuis longtemps, un véritable service Benelux sera mis en place sur le thème de la recharge et de la conduite électriques, un point d'information numérique pour le commerce de détail du Benelux a déjà été créé, et les protocoles de sécurité qui s'appliquent à l'industrie touristique dans le Benelux et en Rhénanie du Nord-Westphalie ont été regroupés dans un module web.

1.1. ÉNERGIE & CLIMAT

Partie 1 : Domaines d'action

a) Contexte

Les directeurs généraux pour l'énergie et pour le climat dirigent la coopération et la concertation conjointe sur les plans nationaux énergie et climat. Plus spécifiquement, ils examinent la possibilité d'exploiter ces plans comme contribution aux plans nationaux pour la reprise et la résilience dans le cadre du plan de relance pour l'Europe. Des mesures possibles transfrontalières seront abordées et soutenues dans les forums régionaux.

b) Projets essentiels

Mise en œuvre conjointe d'ambitions climatiques sous la forme d'un Green Deal Benelux

- Lancement de la **Plate-forme Benelux Climat**, en relation avec les autres plateformes (mondiale, européenne, régionale et nationale), comme lieu de partage et de renforcement de l'expertise en matière de climat, d'adaptation au changement climatique et d'économie circulaire. Les pays Benelux se sont engagés à se soutenir mutuellement pour atteindre les objectifs climatiques de Paris, entre autres dans la déclaration Benelux Talanoa (et dans les chapitres communs « **Penta** » et « **Mer du Nord** » de leurs plans nationaux énergie et climat respectifs). Dans un contexte de redressement économique, cette coopération offre maintenant des pistes pour un **modèle de rémunération visant la neutralité climatique**. Parmi celles-ci, l'exploration d'une **Vision commune 2050** pour un système énergétique climatiquement neutre et de propositions sur la tarification du CO₂.

Mise en œuvre du Programme de travail de la déclaration pentalatérale sur l'hydrogène

- À de nombreux égards, le Benelux forme le cœur battant du tissu énergétique et industriel européen. Nulle part ailleurs les pays ne sont aussi étroitement imbriqués de par les conduites énergétiques et la concentration d'industries grandes consommatrices d'énergie et à forte intensité de carbone n'est aussi élevée. La nécessité comme les opportunités de relever les processus de production et l'approvisionnement en énergie à une échelle pertinente sont grandes. La **déclaration politique pentalatérale sur l'hydrogène de 2020** (*Joint political declaration of the Pentilateral Energy Forum*) détermine une série de principes communs sur le rôle de l'hydrogène pour contribuer à décarboner le système énergétique. Le programme de travail basé sur cette déclaration sera exécuté avec un accent spécifique sur l'infrastructure, la certification et l'établissement de définitions et d'une classification commune.

c) Projets en développement

- Coordination au sein des pays Benelux de **l'évaluation et de l'échantillonnage de la qualité de l'hydrogène**.
- Élaboration d'un document de travail Benelux présentant une vue d'ensemble des **outils de financement publics et privés**.
- Mise en lumière du **rôle des villes dans l'adaptation au changement climatique et l'environnement durable**, et conclusion d'accords sur la gestion transfrontalière des eaux et des périodes de sécheresse.
- Organisation d'une **Journée Benelux de l'innovation énergétique** axée sur le rôle et le potentiel de l'énergie solaire et éolienne, du transport et de l'utilisation de l'hydrogène et du CO2 dans le cadre de la transition énergétique au Benelux.
- Mise en œuvre conjointe de la stratégie européenne pour l'intégration du système énergétique, avec un accent sur le gaz, l'électricité et la décarbonation de l'industrie.
- Identification de plusieurs projets pilotes visant à intégrer la **flexibilité locale** (stockage de l'électricité, attribution de la demande, conversion) dans un marché transfrontalier.
- Mise en place, organisation et mise en œuvre d'un **Project Management Office** pour le projet d'étude énergétique Penta concernant l'adéquation des flux électriques, une vision 2050 et la flexibilité de l'énergie pour atteindre une cohérence entre les différentes activités.
- Démarrage de la discussion sur l'installation et/ou l'élargissement des zones de dépôt des offres en mer du Nord.
- Encouragement de l'acceptation par le public de l'infrastructure (terrestre) comme étant l'un des principaux facteurs de l'utilisation efficace de l'énergie offshore : mise en place de flux de communication vis-à-vis d'un large public.
- Actions de suivi dans le cadre de la stratégie européenne sur les énergies renouvelables en mer.

d) Activités en cours

- Suivi de (l'efficacité de) la mise en œuvre des plans d'action nationaux au titre du règlement (UE) 2019/943 sur le marché intérieur de l'électricité afin de promouvoir des échanges transfrontaliers fiables, en particulier pour rendre 70 % des interconnexions disponibles pour le commerce transfrontalier. Chaque trimestre, un rapport sera demandé aux régulateurs concernés. Ces informations seront ensuite partagées, et si nécessaire, les pays peuvent demander au Secrétariat général d'organiser une concertation dans le but d'élaborer un point de vue commun.
- Création d'une base de données standardisée ainsi que des méthodologies servant d'apport pour les **études relatives à la sécurité d'approvisionnement**.
- Développement des plans régionaux de préparation aux risques et élaboration entre pays Penta d'un accord d'assistance afin de pouvoir réagir en cas de crise de manière appropriée dans le cadre de la préparation aux risques potentiels en matière d'approvisionnement d'électricité, en exécution du règlement européen (UE) 2019/941 sur la préparation aux risques dans le secteur de l'électricité.
- Quantification des **capacités de production et de transport** de l'hydrogène dans la région Penta.
- Appui à la **Plate-forme Gaz** afin de mener à bien la sortie progressive du gaz de Groningue tout en conservant une sécurité d'approvisionnement et d'œuvrer à l'élaboration d'une position commune sur le marché du gaz européen en préparation aux mesures de décarbonation de la Commission européenne à la fin 2021.
- Organisation de rencontres virtuelles et physiques du **Réseau Benelux d'expertise énergétique**, qui compte déjà plus de cinquante organisations, notamment en accueillant leurs réunions pertinentes.
- Quantification du potentiel de production et de consommation de **l'énergie renouvelable offshore** et fourniture des connexions nécessaires au réseau électrique.
- Organisation de deux **conférences sur l'énergie** en coopération avec la présidence de la coopération Penta régionale en matière de préparation aux risques et de la coopération énergétique de la mer du Nord concernant le développement du potentiel offshore dans le cadre du *Green Deal*.

1.2. TRANSPORT & LOGISTIQUE

Partie 1 : Domaines d'action

a) Contexte

La concertation Benelux en matière de transport et de mobilité est gérée par le Comité de direction « Communications et Transports », composé des directeurs généraux et secrétaires généraux concernés. Les secrétaires généraux des ministères des Transports y participent. La Rhénanie du Nord-Westphalie assiste à ces concertations en tant qu'observateur.

b) Projets essentiels

Rendre la mobilité plus durable

- **Mise sur pied du service commun Benelux IDRO (ID Registration Office)** effectuant la délivrance et la gestion d'identifiants aux unités d'exploitation pour la recharge des véhicules électriques. Ce service s'inscrit dans le cadre du projet européen IDACS (*ID and Data Collection for Sustainable fuels in Europe*). La recommandation Benelux relative aux carburants alternatifs M (2015) 10 a installé le cadre d'un déploiement coordonné de la mobilité électrique, entre autres. À la lumière des obligations européennes, les États membres du Benelux souhaitent maintenant mettre en place un service Benelux commun pour l'**enregistrement des points de recharge**.
- Échange de bonnes pratiques, harmonisation et gestion conjointe en matière de systèmes de protection des usagers des transports publics dans les véhicules et l'infrastructure, dans le contexte d'une pandémie ou d'autres catastrophes ayant des effets transfrontaliers.
- Suivi de la déclaration Benelux sur les **zones environnementales et zéro émission** entre autorités nationales et locales.

Numériser les transports et la logistique

- **Prolongation du projet pilote relatif à la lettre de voiture électronique (e-CMR)**. À la suite de l'évaluation du projet pilote en cours, il est apparu qu'il est nécessaire pour les pouvoirs publics de disposer d'un **point d'accès commun**, afin que les autorités puissent vérifier les lettres de voiture électroniques. En effet, le « point d'accès commun » donne accès à toutes les données des lettres de voiture gérées par les fournisseurs de logiciels, sans qu'une connexion par fournisseur soit nécessaire. Cela permet d'étendre l'essai à de nouveaux fournisseurs de logiciels. Il a dès lors été décidé de prolonger le projet pilote et de lancer rapidement une version simple de « point d'accès commun ». De nouvelles fonctionnalités peuvent être ajoutées à un stade ultérieur, par exemple en ce qui concerne les déchets et les substances dangereuses. De nouveaux fournisseurs de logiciels peuvent également être admis dans le pilote. Le but ultime de l'essai est de parvenir à une admission totale des lettres de voiture électroniques dans le trafic international. En outre, le projet pilote e-CMR Benelux sera utilisé pour contribuer à la mise en œuvre du règlement européen sur les informations relatives au transport de fret électronique (eFTI), récemment approuvé, qui entrera en vigueur fin 2025 et qui oblige les États membres à accepter les informations sur le fret transmises par voie numérique pour toutes les modalités.
- **Mobility as a Service (MaaS) – Le Benelux, un laboratoire vivant**. La Mobilité en tant que service (MaaS) contribue notamment à offrir aux voyageurs des solutions porte-à-porte sans avoir à consulter des informations de voyage différentes et à acheter des billets à chaque correspondance. Cela nécessite, entre autres, un bon échange d'informations entre tous les fournisseurs de transport, de bons accords mutuels et un cadre réglementaire clair. Un « laboratoire vivant » sera mis en place dans lequel, sur la base de simulations, il sera possible de comprendre comment fonctionne l'écosystème dans lequel tous les acteurs du MaaS opèrent et de déterminer le langage, les normes et les autres accords qui peuvent être utilisés dans ce système en matière d'échange de données et de paiement.

c) Projets en développement

- Examen des possibilités de réduction accrue des émissions par la facilitation des camions zéro émission, électriques et à hydrogène et la poursuite de la promotion des infrastructures transfrontalières nécessaires.
- Mise en place d'une **feuille de route « Stimulation de l'utilisation du vélo »** faisant suite à la Déclaration des Ministres 2020.
- Concertation avec les contrôleurs aériens sur la **gestion du trafic des drones** et l'évolution de l'espace aérien (U-space).
- Appui à un projet pilote pour tester le transport transfrontalier de **navires à hydrogène** en vue d'établir des normes communes et une reconnaissance mutuelle de la certification.
- Facilitation de la reconnaissance mutuelle des certificats de sécurité dans la **navigation côtière**. Une décision Benelux sera élaborée en vue de garantir la reconnaissance mutuelle des certificats de sécurité nationaux pour les navires dans le transport maritime à proximité du littoral. L'objectif est de réduire les charges administratives pour le secteur et les autorités.
- Bilan des enseignements de la crise par l'élaboration d'une **analyse post-coronavirus** pour les accords transfrontaliers en matière de chaînes d'approvisionnement. Quels enseignements peuvent être tirés de la crise du coronavirus dans le domaine du transport et de la logistique et quels accords/ check-lists/ scénarios peuvent être élaborés par-delà les frontières dans l'optique d'éventuelles situations similaires à l'avenir ?
- Adaptation uniforme d'exigences techniques pour les véhicules dans le cadre des phares éblouissants et des moteurs bruyants. De précédentes décisions Benelux couvraient déjà des exigences détaillées applicables aux véhicules et peuvent servir de base pour faciliter une approche uniforme.

d) Activités en cours

- Réunion des services d'inspection du transport routier et **contrôles conjoints** réguliers.
- Inventaire des goulets d'étranglement relatifs aux aires de stationnement pour camions et des enseignements que les pays peuvent tirer les uns des autres.
- Développement de la coopération basée sur la connaissance de la gestion des routes dans le domaine de la maintenance, du remplacement et de la rénovation (tunnels, ponts, chaussées), de la lutte contre le verglas et ce, plus spécifiquement en ce qui concerne la valeur ajoutée de la numérisation, qui passe notamment par le « *digital twinning* », l'IA et les simulations de systèmes.
- Accompagnement et évaluation de l'essai avec les véhicules plus longs et plus lourds (VLL). Dans le prolongement de ce premier point, il sera possible de vérifier dans quelle mesure le concept « d'accès intelligent » peut constituer une valeur ajoutée pour la différenciation des routes pour le transport lourd ou léger ainsi que les liens avec les zones environnementales au sein de et en-dehors des villes.
- Application harmonisée du règlement (UE) 2018/1139 concernant des règles communes dans le domaine de **l'aviation civile**.
- **Élaboration** d'une réglementation **Benelux** permettant la **navigation intelligente** transfrontalière dans les eaux intérieures du Benelux, ce qui peut favoriser les applications pour les **systèmes de transport intelligents** (STI).
- Numérisation de l'octroi des licences pour le **transport exceptionnel**.
- Numérisation des documents de transport pour la navigation intérieure (est intégrée dans la concertation « e-CMR », voir ci-dessus).
- Facilitation de la concertation « **Navigation intérieure & maritime** dans le Benelux ».
- Facilitation de la **concertation tripartite « Meuse » et du « Schelderaad »**.

1.3. COMMERCE, NUMÉRISATION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Partie 1 : Domaines d'action

a) Contexte

La coopération régionale, incubateur pour la relance de l'économie

- La concertation stratégique douanière est composée des administrateurs généraux et directeurs généraux des ministères des Finances des pays Benelux.

Circularité et durabilité comme fil conducteurs pour l'économie de l'avenir

- Les groupes de travail « Économie circulaire » et « Gestion des déchets » ont fusionné. La concertation stratégique, composée des directeurs généraux des ministères compétents pour l'économie circulaire, s'est réunie pour piloter la coopération.

b) Projets essentiels

Renforcement de la position du Benelux comme précurseur numérique

- Les pays du Benelux sont fortement dépendants de leur infrastructure numérique renommée. Dans ce cadre, les thématiques transfrontalières autour du **déploiement des réseaux 5G** font l'objet d'une attention particulière. S'y ajoute la problématique du transfert sans interruption du signal téléphonique entre les réseaux (*seamless handover*) lors du franchissement de la frontière, et à cet effet, **les experts se concentrent sur les normes internationales nécessaires et sur la synchronisation des réseaux**. En outre, le champ de **l'intelligence artificielle**, dont les premiers effets se manifestent déjà dans des domaines de politique comme le transport et l'énergie, recèle un grand potentiel pour le Benelux en tant que **précurseur numérique** en Europe. Les trois coalitions IA Benelux seront rassemblées. À cette occasion, les acteurs se pencheront en premier lieu sur le rôle de l'IA dans le domaine public et sur le partage transfrontalier de données. La forte croissance récente du **commerce en ligne** transfrontalier contraint par ailleurs à une réflexion Benelux sur l'impact des grandes **plateformes numériques** mondiales. Enfin, l'importation de petits colis sera examinée, au cours d'un atelier, de près comme composante essentielle du marché Benelux numérique.

Approfondissement et mise en œuvre du marché intérieur Benelux

- Dans le cadre du **Benelux Retail Agenda 2025**, les activités autour des restrictions territoriales de l'offre se poursuivront (en fonction des débats européens), parallèlement aux initiatives relatives aux exigences « produits ». La numérisation ainsi qu'une focalisation accrue sur la durabilité requièrent de nouveaux cadres d'évaluation et de nouvelles méthodes de contrôle de la mise en œuvre. Dans cette perspective, les partenaires exploreront et favoriseront les possibilités de coopération en matière de **concurrence et de contrôle de la mise en œuvre** du marché intérieur.

c) Projets en développement

- Exploration des possibilités de coopération dans les chaînes de valeur indiquées dans le plan d'action européen pour l'économie circulaire, établissement de directives permettant de reconnaître plus rapidement les systèmes numériques pour les transports de déchets (*European Electronic Data Interchange*) et de trouver un régime spécifique aux transports en transit.
- Organisation d'une conférence Benelux sur l'**impact du COVID-19 et, en fonction des résultats des négociations de l'UE avec le Royaume-Uni, une concertation fermée des effets du Brexit** sur l'économie Benelux et les éventuels remèdes communs.
- Réunion des autorités et des décideurs politiques concernés par le domaine de la concurrence pour discuter des évolutions pertinentes du marché, en particulier la numérisation et d'étudier les pistes de coopération liées aux défis communs comme les restrictions territoriales de l'offre.
- Organisation d'une journée d'étude relative à l'impact transfrontalier de l'**intelligence artificielle** dans plusieurs secteurs clés communs (soins de santé, transport, énergie, commerce, agriculture).
- **Cartographie du tourisme dans le Benelux** - après une première concertation l'année dernière entre les offices de tourisme du Benelux et de RNW qui a abouti à l'échange et à la tenue à jour des mesures COVID-19 par secteur, une vue d'ensemble de la taille et de l'impact du secteur du tourisme dans le Benelux sera établie en 2021, avec un accent particulier sur l'augmentation du tourisme **régional**. Le Nord de la France pourrait également être impliqué dans ce processus.
- « **Entrepreneuriat durable** » par le biais d'un échange sur l'agriculture/agroforesterie durable et évolutive et de la recherche d'une approche inclusive par rapport aux chaînes d'importation alimentaire durables de matières premières essentielles, lorsqu'ils complètent les initiatives et forums (européens) existants.

d) Activités en cours

- Proposer une plateforme pour le partage de connaissances relatives au thème du circulaire en vue de promouvoir la transition vers une économie circulaire, articulée autour de la complémentarité entre les initiatives développées au niveau de l'Union européenne.
- Par le développement d'impulsions et initiatives autour des **restrictions territoriales de l'offre dans le commerce de détail**, en fonction des évolutions à l'échelle européenne à la suite d'une publication de l'UE à cet égard. Ceci aura lieu dans le cadre du *Benelux Retail Agenda 2025*.
- Élaboration d'une décision sur les **matériaux en contact avec les aliments** en vue d'harmoniser la législation en la matière dans le marché intérieur Benelux.
- Réalisation d'**audits communs douaniers** auprès des opérateurs économiques agréés (OEA) actifs au sein du Benelux et exploration d'une possible harmonisation des procédures.
- Mise en œuvre de deux décisions et d'une recommandation relative aux feux d'artifice et à la convergence des exigences produits. En outre, il conviendrait de réaliser une première analyse exploratoire d'une approche commune dans le commerce transfrontalier de précurseurs à usage illégal.



2. Sécurité & société



Les frontières tendent à s'effacer, ce qui rend la société plus internationale, mais en même temps plus complexe et moins facile à comprendre pour les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics. La criminalité organisée profite des frontières ouvertes et présente de plus en plus des caractéristiques transfrontalières. Une coopération transfrontalière adéquate est donc essentielle pour résoudre les problèmes communs. Les pays du Benelux coopèrent de manière intensive sur de nombreuses questions de sécurité afin de créer un espace Benelux sûr et d'étendre systématiquement ses avancées au reste de l'Europe. Les trois pays du Benelux sont souvent des précurseurs et constituent un laboratoire dans lequel l'Europe puise son inspiration. Les pays veulent continuer à jouer ce rôle de pionnier à l'avenir.

La coopération fiscale Benelux permet régulièrement d'inscrire des avancées et succès majeurs tandis que l'accent est mis sur la fonction de laboratoire vivant au sein de l'Union européenne.

La recommandation du Comité de Ministres relative à la coopération fiscale et à la lutte contre la fraude fiscale, signée le 10 octobre 2019, démontre qu'il existe également une volonté politique de maintenir et de renforcer la coopération.

Désormais l'intention est d'accorder plus d'attention aux méthodes d'analyse en évolution (intelligence fiscale), aux systèmes mis en place dans le domaine fiscal et à la détection de nouveaux types de fraude, notamment technologique, pour donner suite à l'évolution du commerce électronique et des ventes par internet.

Ancrée dans une volonté commune de combiner les forces au sein du Benelux, la coopération Benelux a aussi pour objectif général de prévenir et détecter les fraudes sociales, les abus et les erreurs, le travail non-déclaré ou faussement déclaré, les faux-indépendants, tout en garantissant des conditions de travail décentes et la protection des droits sociaux des travailleurs. Le Benelux tend également à poursuivre son rôle de fer de lance dans le domaine, notamment au niveau européen.

Le Benelux s'inscrit pleinement dans la transition vers une société plus durable et plus juste.

La réalisation des ambitions du programme stratégique de l'Union européenne 2019-2024, en particulier la priorité « *Construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale* » (le Pacte vert pour l'Europe) ainsi que des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) sont centraux dans cette optique. En prônant une société durable et équitable, le Benelux s'évertue à trouver des solutions pratiques aux défis et besoins actuels et, dans une perspective à long terme, à jeter les bases d'une transition écologique, numérique, juste et équitable.

La crise COVID-19 nous rappelle que l'humain doit respecter les limites de la biosphère ! Nos trois pays accordent ainsi une attention particulière à la sauvegarde et à la restauration de la nature et de la biodiversité en lien étroit avec les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre et conformément à la nouvelle Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, et « De la ferme à la table » visant à rendre nos systèmes alimentaires plus durables, les directeurs Benelux « Nature, Chasse, Forêts » supervisent la coopération en cette matière, sur base des conventions Benelux « Chasse et Oiseaux » et « Nature et Paysage ».

La santé est le capital le plus précieux que possède l'être humain. Plaçant le bien-être des citoyens au centre de ses préoccupations, il est normal que la thématique des soins de santé ait gagné en importance dans l'agenda politique du Benelux au cours de ces dernières années.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

Partie 1 : Domaines d'action

La concertation Senningen trouve son origine dans le mémorandum Senningen du 4 juin 1996, dotant le Benelux d'un véritable volet « JAI » reprenant toutes les formes de coopération des ministres de la Justice et de l'Intérieur. Les activités se regroupent autour de quatre pôles (coopération policière, gestion des crises, asile et migration et Justice) et sont chapeautées par le Groupe Central de Concertation. Bien que la classification des projets se fasse par pôle, il est important de noter que certains projets sont pluridisciplinaire/transversaux tels que le PNR, la prévention de la criminalité, les vérifications de plein-emploi, l'approche administrative de la criminalité, ...

2.1.1. Coopération policière

a) Contexte

La **concertation stratégique Benelux « Police »** est l'instance administrative suprême de coopération policière entre les trois pays. Elle pilote cette coopération, se charge de l'évaluation et du lancement de projets spécifiques articulés autour de la coopération policière opérationnelle et veille sur l'exécution de l'actuel traité de police.

b) Projets essentiels

Mettre en œuvre le traité de police Benelux

- Le **traité de police** Benelux constituera entre autres un instrument important dans la lutte contre la criminalité organisée. Ce traité comble non seulement plusieurs manquements du traité de 2004, notamment en ce qui concerne les compétences des fonctionnaires de police lors des différentes formes d'interventions transfrontalières, mais il comprend également une série d'**éléments novateurs**, qui font à nouveau du Benelux un laboratoire de la coopération policière au sein de l'Union européenne. Pour certaines formes de coopération les parties concernées doivent définir plus avant certaines modalités au moyen d'**accords et d'arrangements d'exécution** et définir comment les nouvelles possibilités offertes par le traité seront utilisées dans la pratique. Les trois États membres se sont accordés sur la priorité à donner à une série d'accords et d'arrangements d'exécution, qui doivent dès lors entrer en vigueur en même temps que le traité, à savoir :
 - Accord d'exécution relatifs à la **consultation des banques de données policières** mutuelles dans un poste de police commun.
 - Accord d'exécution relatif à la consultation des bases de données accessibles à la police lors de **patrouilles mixtes et de contrôles conjoints**.
 - Accord d'exécution relatif à l'échange de données de référence dans le cadre de la reconnaissance automatique des plaques minéralogiques (**automatic number plate recognition [ANPR]**).
 - Accord d'exécution relatif à la désignation de l'autorité compétente qui peut exceptionnellement autoriser le transport et le port d'armes et de munitions qui ne peuvent normalement pas être transportées ou portées lors d'une intervention transfrontalière ou en cas de présence transfrontalière.
 - Décision Benelux relative au transport transfrontalier et à l'accompagnement de personnes dans le cadre de la loi relative aux étrangers.
 - Accord d'exécution relatif à l'utilisation conjointe des **officiers de liaison**.
 - Convenir d'autres directives sur la manière dont les poursuites transfrontalières doivent être exercées.

Au plus tard la veille de l'entrée en vigueur du traité, les États membres se mettront d'accord sur un calendrier dans lequel les autres arrangements d'exécution devront être conclus.

En outre, il faut également vérifier s'il est nécessaire d'actualiser les accords de coopération relatifs à l'accompagnement transfrontalier de VIP et de les intégrer à un arrangement d'exécution pour pouvoir entrer en vigueur en même temps que le traité.

Les États membres commenceront déjà, au cours du processus de ratification, à l'approche de l'entrée en vigueur du traité, les travaux nécessaires pour encadrer la mise en œuvre opérationnelle du traité. La priorité sera donnée à l'élaboration des différents modules de formation et aux adaptations de l'application de police Benelux.

c) Projets en développement

Amélioration de l'image de la criminalité organisée (liée à la drogue)

- La première étape à cet égard est un partage et une comparaison des informations issues des vues d'ensemble pertinentes de la criminalité déjà disponibles dans les trois pays.
- Sur cette base, on examinera si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour compléter cette vue d'ensemble.
- Des recommandations relatives aux actions de suivi à entreprendre seront élaborées à partir de cette représentation (commune) de la **criminalité (liée à la drogue)**.

Approche commune de la criminalité (liée à la drogue)

- Pour combattre efficacement la criminalité déstabilisante (liée à la drogue), il est nécessaire d'adopter une approche intégrée. Afin de donner forme à cette approche intégrale (y compris administrative) dans un contexte international, on se penchera au niveau du Benelux sur les différentes possibilités d'y donner forme. À cette fin, un groupe de travail spécifique composé de représentants des services de police, du ministère public et des pouvoirs publics sera mis en place. Celui-ci examinera les cadres qui peuvent être utilisés pour définir des objectifs réalistes concernant la cartographie, l'échange d'informations (en particulier le contrôle administratif) et l'élimination des obstacles juridiques.

- Attention spécifique pour l'approche du trafic international organisé de drogues (synthétiques) par la poste et les services de courriers express et son lien avec la cybercriminalité.
- Dans la perspective d'un processus continu de partage d'informations, une méthode sera recherchée pour échanger des informations sur les phénomènes prioritaires (si possible automatisés).

Renforcer la coopération en matière de « manhunt »

- Définition et organisation d'une collaboration sur la « chasse à l'homme » pour agir rapidement et efficacement lors d'incidents (terroristes), supprimer la menace et rechercher les auteurs, par l'intermédiaire d'une coordination entre les partenaires.

Améliorer la coopération relative à la cybercriminalité

- Promotion de la coopération policière dans le domaine de la cybercriminalité entre les pays Benelux et la RNW, en complément aux initiatives existantes d'Europol.

Renforcer la coopération opérationnelle entre les unités Benelux chargées de la collecte et la gestion des données des dossiers passagers (PNR)

- Examen des conclusions de l'évaluation de la Commission européenne concernant la Directive PNR et de leurs conséquences pour les PIU'S (*Passenger Information Units*).
- Étude de la faisabilité d'une éventuelle collaboration avec d'autres unités d'information des passagers provenant de pays tiers.
- Adoption de positions communes dans le contexte européen.
- Poursuite de l'échange de bonnes pratiques et d'informations opérationnelles relatives à l'utilisation des données passagers en vue d'optimiser davantage les systèmes PNR respectifs et les contrôles afférents dans les aéroports.
- Examiner les possibilités d'utiliser l'instrument PNR dans le cadre de la directive pour l'approche intégrale de la criminalité organisée/subversive, par exemple au moyen d'un terrain d'essai pour les critères de risque.

Approche commune pour lutter contre les comportements répréhensibles dans le domaine du football - coordination visant l'application des interdictions de stade

- Comparaison de la réglementation dans les trois pays en vue de l'exploration des possibilités de faire appliquer les interdictions prononcées dans un des États membres dans les deux autres.

Promouvoir la coopération Hazeldonk entre les pays Benelux et la France dans le domaine de la lutte contre la criminalité liée à la drogue

- Organisation d'une concertation stratégique Hazeldonk avec l'appui du Secrétariat général, à la demande la concertation stratégique Benelux « Police » et du Groupe central de concertation Senningen (GCC), afin d'examiner s'il est possible de donner une impulsion à cette structure de coopération.

d) Activités en cours

Optimiser la coopération policière opérationnelle

- Soutien opérationnel (assistance).
- Renforcement et optimisation du réseau des « officiers de liaison ».
- Coordination d'une communication interne et externe adéquate entre les services de police et le Secrétariat général.
- Mise à jour et extension de l'appli Police Benelux.
- Formations communes.
- Concertation des pays.
- Liaison des différentes parties de l'organisation : centrales d'appel, concertation des services de recherche.



2.1.2. Gestion des crises

a) Contexte

La concertation stratégique réunissant les directeurs généraux des centres de crise pilote la collaboration structurelle et opérationnelle dans le domaine de la gestion des crises. La collaboration de tous les partenaires dans la gestion des crises est l'un des objectifs.

b) Projets essentiels

Consolider le réseau des centres de crise en tirant les leçons de la crise COVID-19

- Une évaluation de l'approche de la crise COVID-19 et de la coopération Benelux en la matière doit être envisagée car cela est indispensable pour la mise en place de mécanismes de collaboration plus poussés, pour l'optimisation du flux d'information échangé entre les différents centres de crise et pour garantir une réponse harmonisée aux crises pouvant avoir des effets transfrontaliers.

Poursuivre l'instauration d'un réseau des Directeurs-généraux des centres de crise européens

Il convient de renforcer les collaborations entre les centres de crise des différents pays européens, ce qui permet une approche cohérente entre États et favorise l'ancrage régional et européen du Benelux :

- Réalisation d'un protocole de coopération.
- Organisation de nouvelles rencontres des centres européens de crise.

c) Projets en développement

Renforcer les liens entre les centres de crise Benelux et développer la connaissance réciproque des experts et opérateurs des front offices

Il est essentiel d'identifier ses homologues dans chacun des États, de les connaître, de connaître leur fonctionnement et leurs priorités.

- Poursuite du programme de visite annuelle des centres de crise du Benelux et de la Rhénanie du Nord-Westphalie.
- Réalisation de tests de communication trimestriels entre les centres de crise. Mise à jour de l'inventaire Benelux des points de contact pour la gestion des crises et la planification d'urgence, avec identification d'une personne de référence dans chaque domaine de travail.
- Développement du réseau des communicateurs « crise ».

Renforcer la coopération transfrontalière des partenaires de crise

- La gestion de crise repose sur la coopération d'un grand nombre de partenaires de crise, également au-delà des frontières. Dans de nombreux cas, cette coopération existe à une (large) échelle régionale. Les partenaires Benelux sont conscients de cette coopération le long des frontières et la soutiennent si nécessaire.

d) Activités en cours

Se concerter dans le cadre européen

- Poursuite des travaux d'analyse et de suivi des risques réalisés par l'échange mutuel d'informations sur les analyses et méthodologies nationales en fonction des nouvelles échéances européennes.
- Échange régulier sur les thématiques traitées au niveau européen tant dans la phase de conception des directives que lors de leur mise en œuvre, afin de veiller à une cohérence d'approche approfondie entre pays voisins et utile à la gestion de crises et de la sécurité en général.

2.1.3. Asile et migration

a) Contexte

En vue de renforcer l'efficacité des politiques d'asile et de migration au sein du Benelux, la concertation stratégique est pilotée par les directeurs généraux des services de migration du Benelux.

b) Projets essentiels

Organiser un second événement consulaire

- Nos États membres sont convaincus de la valeur ajoutée de la coopération Benelux et de l'importance de son rayonnement auprès du monde diplomatique. À cet effet, ils souhaitent organiser **une seconde journée consulaire** à l'intention des collaborateurs diplomatiques et consulaires des diverses représentations avec lesquelles les services de migration du Benelux sont en contact en vue de l'obtention de documents de voyage pour les étrangers en séjour irrégulier sur le territoire d'un des pays Benelux. En fonction des développements entourant le COVID-19, il faudra envisager si une telle réunion pourrait être organisée en 2021.

c) Projets en développement

Mettre en œuvre le projet AMR (*Asile, Migration, Radicalisme*)

- Poursuite de la clarification de la méthode de travail entre les services de migration du Benelux concernant l'échange d'informations pertinentes sur les ressortissants étrangers susceptibles de constituer une menace pour la sécurité nationale.
- Examen de la faisabilité d'étendre le projet à l'Allemagne.

Poursuite de la coopération dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux règlements (EES, ETIAS, etc.)

- Donner suite aux accords conclus au sujet de la coopération relative à la mise en œuvre des nouveaux règlements (dont EES, ETIAS, etc.).

d) Activités en cours

Poursuivre la politique Benelux en matière d'accords de réadmission et de visas

- Coordination des négociations Benelux avec les pays tiers en matière d'accords de réadmission et de conventions d'exemption de visas pour les titulaires de passeport diplomatique et de service.

Adopter des approches communes en matière de migration

- Analyse des différentes tendances nationales qui se dégagent en matière de flux migratoires en vue de lancer de nouvelles initiatives de coopération.
- Prise en considération des développements européens en examinant les approches communes possibles dans l'enceinte Benelux.

2.1.4. Coopération dans le domaine de la justice

a) Contexte

Dans les trois pays du Benelux, la justice est un service public qui veille à l'intérêt général et à la sécurité juridique. La liberté, l'égalité et la solidarité sont les valeurs fondamentales de notre société. En tant qu'acteur de la politique de sécurité, la justice a un rôle important à jouer dans la sauvegarde et la protection de ces valeurs et de ces droits fondamentaux pour chacun.

b) Projets essentiels

Vérifications de pré-emploi

- Suivi de la déclaration politique du 6 juin 2019 des ministres de la Justice du Benelux, qui contient des accords sur une coopération renforcée dans ce domaine.
- Organisation d'une journée d'étude pour les experts et les acteurs concernés.
- Échange de bonnes pratiques de travail.
- Visites de travail dans les services concernés.

c) Projets en développement

Améliorer la coopération en matière d'exécution transfrontalière des peines et des mesures

Les pays du Benelux, ainsi que la Rhénanie du Nord-Westphalie/l'Allemagne, s'efforcent de renforcer encore le principe fondamental de l'UE qu'est la reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions judiciaires en coopérant de manière approfondie à l'exécution transfrontalière des peines et des mesures.

- Échange de bonnes et mauvaises pratiques de travail récentes et résolution des problèmes actuels.
- Élaboration de lignes directrices pour les acteurs et formulation d'instructions aux autorités (inter)nationales responsables dans leur propre pays.
- Organisation de formations visant à acquérir des compétences pratiques, en particulier compléter de manière uniforme les certificats européens requis.
- Amélioration de la recherche des avoirs des condamnés à l'étranger par la facilitation des actes d'enquête à l'étranger dans la phase d'exécution de la peine.
- Analyse des difficultés lors de la première approche visant la mise en place d'un mécanisme d'échange transfrontalier d'informations et de recherche des avoirs des personnes condamnées.

d) Activités en cours

Traite des êtres humains

- Mise en œuvre de la déclaration d'intention signée par les ministres le 10 décembre 2019, en ce qui concerne la protection des victimes identifiées dans un pays du Benelux mais dont l'exploitation s'est déroulée dans un autre pays du Benelux que celui où elles ont été identifiées. Une réflexion commune permettra d'examiner comment ces victimes peuvent être accompagnées et protégées et s'il est possible de prendre des dispositions pour assurer leur prise en charge.
- Mise à jour et publication de la brochure « Coopération Benelux en vue de l'accueil des victimes de la traite des êtres humains ».
- Organisation de réunions d'experts et d'échange de bonnes pratiques axées sur l'approche stratégique des clients ayant des rapports sexuels tarifés avec des victimes de la traite des êtres humains.

2.2. PRÉVENTION DES FRAUDES

Partie 1 : Domaines d'action

2.2.1. Lutte contre la fraude fiscale

a) Contexte

L'ensemble des activités est piloté par une concertation stratégique.

b) Projets essentiels

Appréhender le phénomène du commerce en ligne

- Les ventes en ligne connaissent un essor majeur, encore plus en cette période de la crise COVID-19, mais malheureusement, en même temps, la fraude augmente de la même façon car le commerce électronique constitue entre autres une source de biens attrayante pour les fraudeurs. Afin de mieux comprendre cette évolution, les partenaires organiseront une journée d'échange sur les problèmes rencontrés dans le commerce en ligne et l'importation de petits colis provenant de pays tiers, en concertation avec les administrations des Douanes et Accises.

c) Projets en développement

Améliorer l'échange d'informations, de données et de bonnes pratiques

- Renforcement de la coopération administrative en matière d'échange et d'utilisation de données à travers le développement d'une procédure d'échange automatique de données et l'échange de connaissances et d'expériences sur les évolutions nationales, européennes et internationales et l'analyse des cadres opérationnels et juridiques des projets numériques.

Prévenir la fraude à la TVA par l'utilisation des nouvelles technologies

- Organisation de formations communes relatives à l'utilisation du système « Transaction Network Analysis » (TNA), partage de connaissances et d'expériences relatives aux nouvelles évolutions technologiques (comme les chaînes de blocs) et l'analyse des opportunités qu'elles offrent dans la lutte contre la fraude.

d) Activités en cours

Veiller au respect de la réglementation en matière d'accises

- Recherche d'une position commune sur la législation européenne en matière d'accises, notamment en ce qui concerne le régime d'accises pour les nouveaux types de produits du tabac.

Approfondir la coopération multidisciplinaire dans le secteur équin

- Élaboration d'un guide pratique qui donne un aperçu des réglementations en vigueur dans le domaine de la fiscalité, des douanes, de la sécurité alimentaire et des réglementations vétérinaires.

Information sur un projet belgo-néerlandais concernant le recouvrement transfrontalier de créances fiscales

- Organiser une réunion Benelux dans le but de discuter les résultats d'un projet pilote belgo-néerlandais venant s'ajouter au cadre d'aide au recouvrement existant dans le but de favoriser le remboursement des créances grâce à une stratégie de communication et une coopération ciblée, permettant de la sorte une augmentation des recettes.

2.2.2. Lutte contre la fraude sociale

a) Contexte

Les activités sont pilotées et monitorées par une concertation stratégique.

b) Projets essentiels

Contribuer à renforcer la coopération et en particulier les inspections conjointes et concertées

- Les partenaires poursuivront les négociations afin de finaliser un **projet de traité** Benelux pour l'amélioration de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale. Ce traité s'avère important pour donner une base juridique et un cadre commun aux activités en matière d'inspections conjointes et concertées et d'échanges de données entre les pays.

c) Projets en développement

- Organisation d'un **séminaire d'information** et de présentation de l'outil Osiris développé par les partenaires belges (plate-forme informatique de monitoring, qui permet de lutter contre le dumping social et les fraudes sociales transfrontalières en contribuant à améliorer les mécanismes de conciliation européens en matière de détachement des travailleurs).
- Examen en commun des **nouvelles pratiques illégales** qui ont émergé suite à la crise COVID-19, notamment concernant le respect des conditions d'accès au chômage temporaire ainsi qu'aux différentes aides financières accordées par les gouvernements des trois pays.
- Lutter contre la fraude sociale par la prévention : partage des expériences en matière de communication vers le citoyen et vers les secteurs d'activité en matière de travail non déclaré et mise en place d'une campagne de sensibilisation commune aux trois pays.

d) Activités en cours

- Poursuite de la mise en œuvre de la **Convention sur l'échange électronique de données du 9 avril 2018** permettant d'échanger des données dans le cadre d'un projet pilote afin de détecter la fraude aux allocations de chômage, notamment.
- Réalisation d'inspections conjointes et concertées **sur le terrain** par le biais d'échanges préalables d'informations et de données.
- Analyse et évaluation des résultats de ces inspections conjointes et concertées afin de mieux identifier les phénomènes frauduleux et identifier des pistes d'amélioration de la coopération.
- Identifier les synergies avec les actions entamées par ELA (Autorité européenne du travail) et la plate-forme européenne de lutte contre le travail non déclaré, qui sera intégrée dans ELA au plus tard le 1er août 2021.
- Développement d'une coopération en matière de recouvrement des cotisations sociales en vue d'une optimisation pouvant être mise en œuvre, en particulier dans le cadre des règlements (CE) n° 883/2004 et 987/2009, et amorce d'une méthodologie du recouvrement transfrontalier.

2.3. SOCIÉTÉ DURABLE

Partie 1 : Domaines d'action

a) Contexte

Les matières vétérinaires sont pilotées par les responsables des services vétérinaires « *Chief Veterinary Officers* » (CVO). Les directeurs Benelux « Nature, Chasse, Forêts » supervisent la coopération en matière de nature et biodiversité, sur base des conventions Benelux « Chasse et Oiseaux » et « Nature et Paysage ».

b) Projets essentiels

Organiser une conférence AIR-HEALTH

- Cette conférence abordera les sujets des engins mobiles non routiers (NRMM), des plans nationaux de qualité de l'air, des rapports sur la qualité de l'air (modélisation, science citoyenne/détecteurs à faible coût) et des bio-carburants (combustion du bois) versus la directive européenne sur l'écoconception.

Éduquer au développement durable

- Organisation d'une conférence de trois jours en novembre à Anvers pour les éducateurs, enseignants, chercheurs, etc., relative au rôle de l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable dans les questions d'aménagement (durable) du territoire et, sur cette base, formulation de recommandations communes.

c) Projets en développement

Agir en faveur de la biodiversité

- Actualisation des accords Benelux en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (décision Benelux M (83) 27) en vue d'apporter une complémentarité et une contribution transfrontalière au règlement (UE) n° 1143/2014 (cf. art. 22).
- Organisation d'une journée d'étude sur les émissions d'azote (des entreprises agricoles), axée à la fois sur la santé publique et sur la protection de la nature.
- Réalisation d'un état d'avancement des mesures prises par les pays dans le cadre de la décision Benelux M (2009) 1, qui vise à stimuler et développer la biodiversité piscicole dans nos rivières (lever les obstacles à la migration des poissons).
- Coordination quant aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse et aux examens de chasse.

Être attentif aux usagers vulnérables de la route

- Organisation d'une journée d'étude axée sur les cyclistes (vélos électriques), pouvant conduire à des recommandations Benelux.

d) Activités en cours

Veiller à la sécurité alimentaire

- Renforcement de la coopération traitant du contrôle du commerce de produits sur internet dans un cadre de sécurité alimentaire.
- Convergence d'interprétation et de mise en œuvre de la législation européenne concernant les aliments pour animaux.
- Installation d'une collaboration régulière entre les chefs d'agence dans le domaine de la sécurité alimentaire.

2.4. TRAVAILLER AU SEIN DU BENELUX

Partie 1 : Domaines d'action

a) Contexte

Ces activités sont pilotées et contrôlées par une concertation stratégique.

b) Projets essentiels

- Concertation stratégique sur une **analyse du marché du travail post-coronavirus en complément à la concertation stratégique existante**. Cette concertation permet de recueillir les conclusions mises en lumière par la crise COVID-19 sur les conséquences des mesures de restriction pour la mobilité dans la région frontalière au sens large, dans des domaines comme le logement, le travail, les visites familiales et l'accès aux soins.
- Examen de la manière dont l'organisation Benelux peut jouer un rôle dans le maintien de l'ouverture des frontières aux travailleurs frontaliers en cas de politiques très divergentes des États membres.

c) Projets en développement

- Approfondissement d'une série de thèmes pour stimuler la mobilité des travailleurs transfrontaliers.
- Prise en compte transversale, au sein des plateformes de coopération existantes, des questions spécifiques liées au COVID-19 (e.a. le recours accru/prolongé au télétravail).
- Lancement de la coordination des mises en œuvre d'une étude axée sur les emplois verts et les nouvelles orientations dans un marché du travail en pleine mutation et ce, aussi dans le cadre de la « transition équitable ».
- Après signature du traité sur la reconnaissance automatique des diplômes entre les pays Benelux et les États baltes, étude des possibilités d'élargissement à d'autres pays ou régions.
- Le télescope Einstein est une infrastructure scientifique unique au monde pour la détection des ondes gravitationnelles. Cette installation est d'une grande importance pour les scientifiques pour amener leurs recherches à un nouveau niveau. Dans le même temps, une installation aussi complexe et à grande échelle stimulera également l'innovation et l'économie dans la région. Il est nécessaire de former un partenariat belgo-néerlandais-allemand politiquement soutenu qui examinera les possibilités de l'Eurégion Meuse-Rhin comme emplacement du télescope Einstein.

d) Activités en cours

- Organisation de réunions du Comité de pilotage et de consultation et lien avec d'autres processus de coopération (GROS, bilatéral, etc.).
- Organisation, via le groupe d'experts « Qualifications professionnelles », d'actions telles que prévues dans le plan d'exécution afférent, comme la traduction de diplômes et la clarification des qualifications pour certains métiers et exploration des possibilités de concevoir des programmes de cours communs pour les nouvelles professions.
- Coordination des initiatives entreprises dans les régions frontalières et les eurégions.
- Réalisation de définitions comparables concernant une série d'indicateurs du marché du travail.
- Promotion de la fourniture d'informations aux travailleurs frontaliers, entre autres par le biais de la coordination structurelle entre front et back offices.
- Poursuite des activités concernant le portail Benelux sur le travail frontalier ainsi que l'actualisation et publication des brochures « travailleurs frontaliers » comme base d'information générale de nature juridique aux professionnels du secteur ainsi qu'aux employeurs et frontaliers concernés.

2.5. SOINS DE SANTÉ TRANSFRONTALIERS

Partie 1 : Domaines d'action

a) Contexte

A la lumière de la pandémie du Covid-19, les pays du Benelux sont déterminés à poursuivre et à intensifier leur coopération transfrontalière en matière de santé publique.

b) Projets essentiels

Concrétiser l'eHealth au sein du Benelux

La décision « Benelux eHealth » offre un nouveau **modèle** pour l'échange transfrontalier de données électroniques sur les patients entre les pays du Benelux, qui vise à garantir les droits des patients de manière optimale. Étant donné que les infrastructures nationales existantes pour l'échange des données diffèrent entre les pays, la coopération Benelux eHealth est indispensable dans ce cadre

- Élaboration de lignes directrices dans le cadre de la décision eHealth pour rendre possible l'application dans les trois États membres.

Tirer les leçons de la crise COVID-19

- Organisation d'une rencontre de haut niveau à l'échelle Benelux en rassemblant les responsables de centres de crise de la santé.
- Réflexion sur les besoins d'une coopération ciblée concernant les ventes de contrefaçons, les ventes de médicaments en dehors des réseaux autorisés, les médicaments à visée dopante, etc., suite notamment du COVID-19.
- Échange de vue des approches respectives en matière de disponibilité/distribution de vaccins/médicaments (COVID-19).

c) Projets en développement

Lutter contre la fraude transfrontalière et les abus dans les soins de santé

- Examen des nouvelles formes de fraudes dans les soins de santé vu l'émergence de pratiques frauduleuses récentes, ou à tout le moins abusives constatées depuis le début du COVID-19.
- Identification et si possible, détermination des indicateurs communs en matière de contrôle des prestataires de soins et de contrôle des factures étrangères en vue d'un remboursement.

Améliorer la coopération médicale frontalière et l'accès aux soins de santé

- Actualisation du rapport Benelux « Soins de santé au-delà des frontières : obstacles et opportunités au sein du Benelux » explorant la façon dont les entraves aux soins de santé transfrontaliers peuvent être levées et suivi de ses recommandations.
- Organisation de réunions exploratoires sur la politique de vaccination, les médicaments obtenus par internet ou les implants défectueux.

d) Activités en cours

Coopérer entre les services d'ambulance

- Évaluation (et adaptation si nécessaire) des accords bilatéraux existants autorisant les ambulances au sein du Benelux à apporter leur aide en cas d'urgence.
- Collaboration étroite avec la Rhénanie du Nord-Westphalie, avec l'ambition de conclure, dans un premier temps, un accord sur les transports par ambulance avec les Pays-Bas.



1. Benelux : Centre d'expertise de la coopération transfrontalière

a) Contexte

Le Secrétariat général offre un soutien actif aux pouvoirs publics à tous les niveaux et aux institutions publiques afin de mettre en place des structures juridiques transfrontalières durables en plus de la coopération politique.

Il s'agit d'un maillon essentiel de la coopération, qui permet de soutenir les initiatives de coopération locale afin que les obstacles potentiels à la frontière (par exemple, le recrutement de personnel ou l'ouverture de comptes bancaires) n'entravent pas la mise en œuvre de ces initiatives.

La « **Convention Benelux de Coopération transfrontalière et interterritoriale de 2014** » offre diverses possibilités dont notamment le « **Groupement Benelux de coopération territoriale (GBCT)** », une entité juridique transfrontalière, des instruments de coopération interterritoriale et des possibilités de collaborations plus légères.

b) Projets essentiels

Créer de nouvelles structures juridiques transfrontalières et accompagner les structures existantes

- Création du GBCT *North Sea Port District* favorisant un déroulement structuré de la concertation transfrontalière de communes et d'autres organisations de la zone portuaire de Gand.
- Achèvement de la création du GBCT Baarle-Hertog Baarle-Nassau qui permettra d'exercer conjointement une série de compétences spécifiques comme la gestion du trafic et la collecte des déchets.

c) Projets en développement

- Étudier l'élargissement de la Convention de coopération transfrontalière et interterritoriale à la France et à l'Allemagne.
- Explorer les possibilités de nouvelles enceintes de coopération dans la région frontalière entre la Wallonie et le Luxembourg.

d) Activités en cours

Informier les pouvoirs publics et les institutions publiques dans les régions frontalières

- Fourniture d'informations sur l'intérêt de la coopération transfrontalière et interterritoriale aux autorités (semi-) publiques.

Mobiliser une expertise pour les initiatives européennes ou nationales

- Compte tenu du rôle de pionnier européen du Benelux et de son expertise spécifique, le Secrétariat général **prêtera son expertise de coopération transfrontalière dans le cadre de l'analyse d'initiatives de l'UE** eu égard à la coopération transfrontalière. Dans ce contexte, le Benelux continuera de suivre de près les travaux au niveau européen concernant la proposition de règlement, (COM/2018/373 final - 2018/0198 (COD)) relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier.
- Dans un contexte transfrontalier, le Secrétariat général participe activement à la concertation néerlandaise GROS avec la RNW et la Flandre et les différentes institutions de coopérations transfrontalières au sein de la Grande Région.

2.1. COOPÉRATION AVEC LA RHÉNANIE DU NORD - WESTPHALIE (RNW)

Partie 2 : Fonctionnement de l'Union Benelux

Le 2 avril 2019, lors du sommet du Benelux à Luxembourg, les chefs de gouvernement des pays du Benelux et de RNW ont convenu d'approfondir le partenariat privilégié existant. Dix ans après la première signature, les chefs de gouvernement ont renouvelé la déclaration politique dans le but d'insuffler une nouvelle dynamique à la coopération, de mettre l'accent sur de nouveaux domaines et de développer davantage la coopération stratégique. Un nouveau chapitre de la coopération transfrontalière a ainsi été ouvert, de manière à renforcer le sentiment de solidarité régionale et à envoyer un signal fort contre le nationalisme et le populisme croissant en Europe.

Convaincus qu'une coopération transfrontalière encore plus étroite contribuera à trouver des solutions communes à des problèmes concrets de la vie quotidienne, les pays du Benelux souhaitent, avec la RNW, exploiter encore mieux les possibilités existantes dans les domaines de la transition énergétique et du changement climatique, de la sécurité intérieure, de la gestion des crises et des catastrophes, de la mobilité des travailleurs, de la formation, de la numérisation, de la santé, des transports et du trafic. La RNW devrait également contribuer à l'exploration de nouveaux sujets. Dans le même temps, la coopération dans le cadre des projets en cours se poursuivra.

Coopération dans le domaine du Marché intérieur

En matière d'énergie et de climat, la RNW est représentée dans le Réseau Benelux d'expertise énergétique par trois organisations. Concernant la protection du climat et l'adaptation au changement climatique, la coopération entre les pays du Benelux et la RNW se poursuivra dans le cadre du lancement de la Plate-forme circulaire Benelux Climat. Pour ce qui est de la compétitivité de l'industrie, les pays Benelux, très industrialisés, et le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie se penchent sur les stratégies et les outils permettant de soutenir l'économie dans ce processus d'innovation. Par rapport à l'hydrogène et le captage du CO₂, un échange de bonnes pratiques a lieu.

Dans le domaine du **transport** et de la **logistique**, la RNW est impliquée dans la concertation stratégique depuis plusieurs années déjà. Pour soutenir une mobilité durable, dans le domaine de la politique « vélo » par exemple, avec notamment une infrastructure transfrontalière de voies cyclistes rapides, un échange et une coordination sont mis en place. Au sein du projet **MaaS (Mobility as a Service)** les possibilités communes d'utilisation de technologies numériques pour l'interopérabilité transfrontalière dans le secteur de la mobilité sont évaluées.

Les projets pilotes sur la **navigation intérieure sans documents** et le **Smart Shipping** impliquent également la RNW. Ils visent à rendre la navigation intérieure économiquement viable sur les bateaux et les voies navigables de plus petite taille.

Sur les thèmes du commerce et de la numérisation, plus spécifiquement, la RNW participe aux négociations portant sur les mesures appropriées de lutte contre l'utilisation illégale des **feux d'artifice** et des **précurseurs**. En ce qui concerne l'**intelligence artificielle**, pour certains secteurs tels que les transports et la logistique, la santé et l'agriculture, la RNW peut apporter son savoir-faire. Il en va de même pour l'économie circulaire.

Coopération dans le domaine de la Sécurité et de la Société

Une bonne **coopération policière** entre les pays du Benelux et la RNW est une condition essentielle à la lutte transfrontalière contre la criminalité organisée et ordinaire. Dès lors, la RNW participe depuis plusieurs années à la **coopération policière opérationnelle**, par exemple à des mesures opérationnelles, à des formations et à des recyclages communs ainsi qu'à la **coopération des centrales d'appel** axée sur les opérations transfrontalières Benelux-RNW. En outre, depuis 2020, la RNW fait partie de la concertation « Recherche ». De même, de nouvelles étapes ont été franchies en matière de justice. La RNW prend part au projet de renforcement de la coopération transfrontalière relative à la mise en œuvre des sanctions.

Sur le plan de la **gestion de crise**, la RNW est membre de la concertation stratégique et participe activement à la **coopération** structurelle et opérationnelle **entre les centres de crise** afin de pouvoir échanger des informations en temps réel en cas d'incidents, de catastrophes ou de crises. La RNW contribue également à la création d'un cadre pour le déploiement transfrontalier des services de secours au niveau de l'**analyse des risques transfrontaliers** et de l'intervention en cas d'incendie, d'atteinte aux personnes et de danger. Enfin, la RNW collabore à l'échange d'informations et d'expériences sur la gestion de situations entraînant des dommages importants (pannes d'électricité, etc.).

En matière de lutte contre la **fraude**, la RNW participe à une approche multidisciplinaire (administration fiscale, douane et autorités vétérinaires) pour contrer la **fraude fiscale** dans le commerce des chevaux d'élite.

En ce qui concerne les **matières vétérinaires** et les **aliments pour animaux**, la RNW, ainsi que le niveau fédéral allemand, coopère étroitement avec les pays Benelux en vue d'améliorer la sécurité alimentaire pour les citoyens. De plus, la menace de la peste porcine africaine dans nos contrées a souligné toute l'importance d'une coopération transfrontalière en matière de **chasse**, comme sujet exigeant une coordination des mesures entre les partenaires.

Dans la lutte contre la **pollution atmosphérique**, la relation entre la qualité de l'air et la santé publique joue un rôle important, non seulement dans les zones urbaines, mais aussi en ce qui concerne la couche de polluants atmosphériques qui recouvre le Benelux et la RNW, d'où la nécessité d'une coopération transfrontalière.

Pour éliminer les obstacles qui entravent encore la création d'un **marché du travail transfrontalier**, les partenaires s'efforceront de convenir des mesures concrètes et de les mettre en oeuvre conjointement. La RNW contribue activement à cet effort depuis longtemps en tant que membre de la concertation stratégique « Mobilité des travailleurs ». L'amélioration de la **transférabilité** et de la **comparaison des qualifications professionnelles**, la mise à disposition de **données comparables sur le marché du travail** servant de base aux plans pour le marché du travail dans la région frontalière et, enfin, l'amélioration des **services personnalisés et numériques** et la **fourniture d'informations** aux navetteurs frontaliers devraient permettre d'atteindre des résultats concrets.

Les résultats issus du colloque Benelux organisé fin 2019 sur l'**enseignement des langues des pays voisins** devraient mener à un échange d'expériences et de bonnes pratiques ainsi qu'à l'exploration des possibilités de coopération transfrontalière afin de promouvoir l'apprentissage des langues voisines de manière à stimuler le marché du travail, la culture et l'éducation.

2.2. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ÉTATS, ENTITÉS FÉDÉRÉES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Partie 2 : Fonctionnement de l'Union Benelux

Parallèlement à cette coopération institutionnalisée avec la RNW, le Secrétariat général entretient des contacts sur des sujets d'intérêt commun avec d'autres organisations telles que l'Union européenne, la Grande Région, les Commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut ou avec des États fédérés (**Rhénanie-Palatinat, Basse-Saxe**) ou des régions limitrophes en **Allemagne** et en France (**Hauts-de-France, Grand Est**).

Dans le cadre de la reconnaissance automatique des diplômes, une coopération est également mise en place avec les **États baltes** et les **pays nordiques**.

La Convention Benelux de coopération transfrontalière et interterritoriale offre une possibilité d'adhésion aux pays limitrophes du Benelux, comme l'**Allemagne** et la **France**, de manière à pouvoir créer également des enceintes de coopération transfrontalière dotées de la personnalité juridique comme le GBCT aux frontières extérieures du Benelux.

Depuis de nombreuses années, le Benelux et la **France** coopèrent étroitement dans les domaines de l'énergie (Forum pentalatéral de l'énergie, Plate-forme Gaz et coopération énergétique Mer du Nord), du contrôle du transport routier (Euro Contrôle Route) et de la lutte contre le trafic transnational de drogue et la criminalité transfrontalière.

Il existe également une coopération intensive de longue date entre le Benelux et les **Hauts-de-France/la France** en matière de qualité de l'air. Cette région fait ainsi partie du groupe de travail Benelux AIR et est impliquée dans la conférence AIR-HEALTH planifiée. À son tour, le Benelux est régulièrement invité aux rencontres internationales sur la qualité de l'air organisées par les Hauts-de-France/la France.

Depuis la signature de la déclaration d'intention du 11 décembre 2018, les pays du Benelux et la France explorent les nouvelles possibilités de coopération transfrontalière et renforcent leur coopération autour des projets dans le domaine du développement durable, de l'innovation et de la numérisation. Par ailleurs, les pays examinent s'ils peuvent venir renforcer la coopération avec la **France** dans le cadre « Hazeldonk » - l'approche commune du tourisme de la drogue et du trafic international (à petite échelle) de stupéfiants.

La France est associée activement à divers projets de lutte contre la fraude fiscale, notamment dans la coopération en matière de remboursement de la TVA. La région des Hauts-de-France prend en outre une part active aux réunions et aux contrôles dans le cadre de la coopération dans le secteur équin.

Enfin, le Secrétariat général apporte aussi un soutien stratégique et administratif à des réseaux tant formels qu'informels tels que **Euro Contrôle Route**, le **Forum pentalatéral de l'énergie** et la **concertation tripartite**. Le Secrétariat général préside également le **Schelderaad**. L'Union Benelux possède également un siège au sein du *Short Term Economic Policy forum* de l'OCDE.



ANNEXE : INSTRUMENTS JURIDIQUES ENVISAGÉS

Conformément à l'article 6 du Traité instituant l'Union Benelux, le Comité de Ministres Benelux peut adopter des décisions, des recommandations et des directives, ainsi qu'établir des conventions. Ces instruments juridiques sont examinés préalablement par le Comité de Juristes Benelux et sont en principe publiés au Bulletin Benelux. Sous réserve de confirmation que le contenu concret des arrangements envisagés se prête à être coulé dans la forme proposée, le projet de Plan annuel 2021 prévoit expressément l'élaboration des instruments juridiques suivants :

1. Conventions

- a. Accords d'exécution tels que visés dans le nouveau Traité de police Benelux (2.1.1), sans préjudice de la possibilité, prévue dans ce traité, de couler ceux-ci, le cas échéant, dans la forme d'une décision:
 - Sur la consultation des banques de données de police respectives : (i) dans un poste de police commun et (ii) lors de patrouilles mixtes et de contrôles communs ;
 - Sur l'échange des données ANPR ;
 - Sur l'autorité compétente pour le transport et le port d'armes et de munitions ;
 - Sur le transport et l'accompagnement transfrontaliers des personnes dans le cadre de la législation sur les étrangers.
- b. Nouveaux accords en matière de réadmission et de visas avec des pays tiers (2.1.3), qui sont cependant conclus directement entre les parties concernées, sans rôle pour le Comité de Ministres Benelux en tant que tel.
- c. Traité Benelux en matière de lutte contre la fraude sociale (2.2.2).

2. Décisions

- a. Décision(s) dans le cadre de la mise en œuvre ou de l'élargissement du projet pilote intra-Benelux (prolongé) portant sur la lettre de voiture électronique (1.2).
- b. Décision éventuelle relative à la reconnaissance réciproque des certificats de sécurité dans la navigation côtière (1.2).
- c. Décision éventuelle relative aux exigences techniques applicables aux véhicules concernant les phares aveuglants (1.2).
- d. Décision sur les matériaux en contact avec les aliments (1.3).
- e. Décision mettant à jour la décision M (83) 27 concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (2.3).

Le projet de plan annuel prévoit en outre une reconnaissance des possibilités d'avoir recours à l'un des instruments juridiques de l'Union Benelux pour des projets comme la limitation des nuisances sonores dues aux moteurs (1.2) ou l'adaptation éventuelle des décisions existantes en matière de transport transfrontalier urgent par ambulance (2.1.2). Il ne sera possible de déterminer si un instrument juridique s'y prête réellement et, si oui, lequel, qu'au moment où le contenu concret des arrangements envisagés sera disponible.



Secrétariat général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39, BE- 1000 Bruxelles
T +32 (0)2 519 38 11
info@benelux.int
www.benelux.int

